

# LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre  
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Boîte Postale 38. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 80 Fr.

Bien que ce numéro du **Sentier** vous parvienne avec bien du retard, les Inspecteurs Diocésains tiennent à présenter leurs meilleurs vœux à tous : aux maîtres, prêtres, religieux et laïcs, à leurs élèves et à leurs familles et à tous les bienfaiteurs et défenseurs de l'école libre. Ils vous assurent de la grande part que vous avez dans leurs prières. On voudra bien les excuser de n'avoir pas répondu à chacune des nombreuses lettres qu'ils ont reçues à l'occasion de la nouvelle année.

## « TOUJOURS PLUS... TOUJOURS MIEUX ! »

J'emprunte volontiers ce titre à un article de *La Croix*, qui l'empruntait elle-même à la réponse faite par la générale Leclerc de Hautecloque aux élèves de philo-math du collège St-Joseph, de Lille. Elle disait :

« Je vous autorise volontiers à prendre le nom de « Promotion du général Leclerc ». Je souhaite de tout cœur que vous appreniez, à son exemple, le service gratuit qu'il a toujours pratiqué envers Dieu et la France, faisant toujours plus et mieux qu'il ne lui était demandé. »

Quel plus beau souhait puis-je formuler à votre intention à tous, en ce début d'année ?

« Toujours plus, toujours mieux ! » C'était également le sens de la réponse de M. Vincent à la Reine de France : « Davantage ! ». C'est la réponse de tous les saints, de tous les héros qui calculent leurs propres efforts sur les besoins des autres. Ce ne peut être que la vôtre en face de vos obligations d'éducateurs et des besoins de vos élèves, j'allais dire, ce qui d'ailleurs est plus juste, de vos disciples.

« Toujours plus, toujours mieux ! » que le strict exigé. Il y a tant de manières d'accomplir son devoir ! mais il n'y a qu'une façon de le bien faire : de le faire toujours mieux, assurant ainsi « le service gratuit de Dieu et de la France ».

La « gratuité » de ce service !

Je suis d'autant plus à l'aise pour mettre l'accent sur ce caractère essentiel, qui est la « qualité » de votre devoir, que vous me savez, les uns et les autres, animé de la plus grande compréhension, en face de vos besoins matériels et de vos demandes légitimes.

Arrière donc l'esprit mercenaire ! Faut-il insister ?

N'avons-nous pas, parfois, une tendance trop marquée à déplorer l'existence de cet esprit chez les autres, qui ne sont pas de chez nous ?

Vous trouverez plus loin quelques extraits, empruntés à « Vie Enseignante » de Décembre 1948, l'organe des jeunes enseignants et enseignantes de l'enseignement public. Ils pourraient être lus avantageusement par certains de chez nous, rares il est vrai, qui s'adaptent parfois assez mal aux exigences de la vie commune, aux « suppléments » gratuits qu'impose le dévouement à tout cœur bien né !

Notre cause, la cause de l'enseignement libre, est en progrès très marqué. Pourquoi ? Parce qu'elle est juste, évidemment ; mais aussi parce que dans les faits, il y a votre labeur, votre dévouement, votre compétence.

Pourquoi encore ? Parce que, peu à peu, on se rend à l'évidence : pour ce redressement de la France, qui sera avant tout le redressement des cœurs, vous êtes à la pointe du combat, animés de cet esprit qui caractérisait le général Leclerc, assurant le service gratuit de Dieu et de la France, faisant toujours mieux et plus qu'il ne vous est demandé.

F. LE STER,  
Directeur-Adjoint de l'Enseignement.

### L'Année Sainte.

*L'Année Sainte, c'est l'année mariale. L'idée en sera d'emblée adoptée par un diocèse qui a la spécialité de la dévotion de la Sainte Vierge avec ses innombrables chapelles de Marie et ses pèlerinages si renommés.*

*Nous n'en dirons pas davantage, aujourd'hui.*

*Nous nous contenterons de transcrire ici la prière composée pour l'Année Sainte par le Souverain Pontife lui-même ; l'insérer dans le Sentier est déjà pour nous un acte de piété collective à laquelle chaque école se fera un devoir de s'associer fréquemment.*

« Dieu tout puissant et éternel, de toute notre âme nous vous remercions du grand don de l'Année Sainte.

O Père céleste, qui voyez tout, qui scrutez et régissez les cœurs des hommes, rendez-les dociles, en ce temps de grâces et de salut, à la voix de votre Fils.

Que l'Année Sainte soit pour tous une année de purification et de sanctification, de vie intérieure et de réparation, l'année du grand retour et du grand pardon.

Donnez à ceux qui souffrent persécution pour la foi, votre esprit de force pour les unir indissolublement au Christ et à son Eglise.

Protégez, ô Seigneur, le Vicaire de votre Fils sur la terre, les évêques, les prêtres, les religieux, les fidèles. Faites que tous, prêtres et laïcs, adolescents, adultes et vieillards, forment, en

étroite union d'esprit et de cœur, un roc inébranlable, contre lequel se brise la fureur de vos ennemis.

Que votre grâce excite en tous les hommes l'amour pour tant de malheureux que la pauvreté et la misère réduisent à des conditions de vies indignes d'êtres humains.

Avivez, dans les âmes de ceux qui vous appellent du nom de Père, la faim et la soif de la justice sociale et de la charité fraternelle dans les œuvres et dans la vérité.

Donnez, Seigneur, la paix à notre temps, paix aux âmes, paix aux familles, paix à la patrie, paix entre les nations. Que l'arc-en-ciel de la pacification et de la réconciliation abrite sous la courbe de sa lumière sereine, la terre sanctifiée par la vie et par la Passion de votre divin Fils.

Dieu de toute consolation ! Profonde est notre misère, lourdes sont nos fautes, innombrables nos besoins ; mais plus grande encore est notre confiance en vous. Conscients de notre indignité, nous mettons filialement notre sort entre vos mains, unissant nos faibles prières à l'intercession et aux mérites de la très glorieuse Vierge Marie et de tous les saints.

Donnez aux infirmes la résignation et la santé, aux jeunes gens la force et la foi, aux jeunes filles la pureté, aux pères de famille la prospérité et la sainteté du foyer, aux mères l'accomplissement de leur mission éducatrice, aux orphelins une affectueuse tutelle, aux réfugiés et aux prisonniers leur patrie, à tous votre grâce, en réparation et comme gage de l'éternelle félicité dans le ciel ! Ainsi soit-il. »

PIE XII, Papé.

### Les Conférences pédagogiques.

Elles auront lieu en Mars, à partir du 7. Les dates précises seront données dans le prochain *Sentier*. Nous avons l'intention de reprendre la formule du 1<sup>er</sup> trimestre : travail en cercles.

Mais pour que cette méthode rende, il faut que le travail soit préparé par école, en réunion des maîtres. Vous connaissez les sujets. Vous nous les avez demandés aux dernières conférences : « que l'on parle de l'enseignement du catéchisme et de la lecture ». Voici le 1<sup>er</sup> questionnaire. Le second, sur la lecture, vous sera donné en Février.

### L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME

#### I. — HORAIRES

1° Combien de temps serait-il souhaitable de consacrer à l'Instruction Religieuse, par semaine, au Cours Préparatoire, au Cours Élémentaire, etc...

2° Comment répartir ce temps ? Evangile Histoire Sainte, Liturgie, etc...

#### II. — PROGRAMME

##### Catéchisme

1° Que demandez-vous au programme de catéchisme ? Qu'en attendez-vous ?

2° Que pensez-vous du programme actuel ?

3° Quelles modifications y souhaiteriez-vous ?

4° Est-il logique, est-il souhaitable qu'un examen sanctionne les études religieuses ?

5° Ne risque-t-on pas de gêner la formation profonde ?

6° Y aurait-il moyen de concilier examen et formation chrétienne ? A quelles conditions ?

#### *Evangile*

1° Qu'attendez-vous de l'étude de l'Evangile pour les petits, les moyens, les grands ?

2° En conséquence, quel programme adopteriez-vous aux différents cours ?

#### *Histoire Sainte*

1° Quel est le but de cet enseignement ?

2° Quel programme adopter aux différents cours ?

#### *Liturgie*

1° Dans quel but l'étudier ?

2° Que doivent en connaître les enfants aux différents cours ?

Dans toutes ces études serait-il possible d'adopter un enseignement concentrique qui permettrait d'approfondir telle ou telle partie au lieu d'étudier chaque année la quasi-totalité du programme ? A partir de quelle classe ? Dans quelle mesure ? A quelles conditions ?

### III. — MÉTHODES

1° Quelle est l'importance de l'enseignement religieux ?

2° Quelles doivent être ses qualités ?

3° Quelles dispositions requiert cet enseignement de la part du professeur, des élèves ?

4° Quelles connaissances exige-t-il du professeur ?

5° Quelles sont les méthodes possibles ? Que pensez-vous de chacune ?

6° Quel emploi pourrait-on faire des méthodes actives ? (recherches personnelles des enfants), Cercles d'étude, films, tableaux vivants, dessins...

7° Comment créer un climat favorable ? Comment le maintenir durant le cours ?

8° D'aucunes préconisent la suppression des récitation des leçons de catéchisme et des punitions ? Qu'en penser ?

9° La formation religieuse s'achève-t-elle avec la leçon d'Instruction Religieuses ? Comment la pratiquer en dehors de la leçon ?

10° N'y aurait-il pas lieu de prévoir un enseignement religieux post-scolaire ? Sous quelles formes ? Avantages et inconvénients de chacune ?

### IV. — MANUELS

1° Qu'attendez-vous d'un manuel pour vous guider dans votre travail ?

2° Qu'attendez-vous du manuel des enfants aux différents cours ?

3° Dans quels manuels puisez-vous ? Qu'en pensez-vous ?

4° Quels sont les livres des enfants ? Qu'en pensez-vous ?

5° Comment remédier à l'insuffisance de nos manuels ? Comment les adapter ?

### V. — LE BREVET D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

Critiques du programme.

Comment transformer nos manuels pour préparer vos enfants ?

#### *Bibliographie*

*Pédagogie chrétienne* : Boyer.

*Le catéchisme au village* : Lanquetin.

*Théologie pastorale* : Blouet.

*Pédagogie* : N°s 2, 4 et 8.

*L'Union* : N° 636.

#### **La rétribution scolaire.**

Un réel effort a été fait, sur ce point, par la plupart des écoles ou des organisations qui en ont la responsabilité financière. Je dis bien « un effort », car il faut *oser et peiner*, quand il s'agit d'imposer un sacrifice toujours plus lourd aux usagers de l'enseignement, qui ploient déjà sur le poids écrasant des charges familiales et scolaires. Par contre, c'est une solution de trop grande facilité que de s'en tenir à d'anciens tarifs, quitte à demander à des caisses centrales les secours qu'on n'a pas cherchés auprès de soi.

Voici à ce sujet quelques précisions dont, sans aucun doute, vous aurez à tenir compte dans les règlements financiers de l'année scolaire.

1° Nous pensons que *200 fr. par mois* (10 versements par an) est une moyenne qu'il faut obtenir partout, soit directement, soit par des compléments extra-scolaires ; en tous cas, c'est sur cette base que nous jugerons les budgets qui nous seront soumis ;

2° La rétribution scolaire doit être évaluée pour les indigents comme pour les autres, à l'aide des parrainages qu'il faut à tout prix trouver dans toutes les paroisses ;

3° La rétribution scolaire doit être exigée des internes comme des externes, qu'elle soit évaluée à part, ou impliquée dans le prix de pension : elle est en effet la participation de *chaque élève* au traitement de son maître.

Il est probable que nous aurons à vous reparler de ces indications, qui peuvent, sous peu, devenir des exigences.

#### **Le Sou de l'Ecole.**

Nous nous permettons de rappeler brièvement le caractère obligatoire de cette institution, destinée à *aider* l'Inspection diocésaine à remplir son rôle charitable et social à l'égard des maîtres en retraite ou en activité. Ce n'est pas un prélèvement à effectuer sur le budget de l'école ; c'est une contribution fournie par les élèves et qu'il doit être assez aisé d'obtenir : *un franc par mois* !

Nous sommes obligés de constater la trop grande négligence de beaucoup d'écoles et, comme conséquence, de les prévenir qu'il nous sera impossible d'accorder aux maîtres de ces écoles, certains secours que nous accordons et que nous continuerons à accorder à d'autres dans certains cas de besoins urgents.

A l'avenir nous publierons dans le *Sentier*, au fur et à mesure de leur envoi, les accusés de réception des sommes destinées au *Sou de l'Ecole*.

Voici la 1<sup>re</sup> liste des écoles en règle avec cette obligation pour l'année scolaire 1948-49 (liste arrêtée à la date du 13 Janvier) :

**Ecoles de filles :** Ile de Batz, Berrien, Cast, Châteauneuf, Clohars-Carnoët, Douarnenez, Edern, Ergué-Gabéric, Odet, Esquibien, Gouézec, Guillegomarch, Hanvec, Henvic, Kersaint, Lampaul-Guimiliau, Lampaul-Plouarzel, Landeleau, St-Julien et Ste-Anne Landerneau, Landunvez, Lanmeur, Lannilis, Locmaria-Plouzané, Loperhet, Mahalon, Mespaul, Motreff, Ploaré, Plomodiern, Plouédern, Bourg et St-Adrien en Plougastel, Plougonvelin, Plouguin, Plouider, Ploumoguier, Plounéventer, Plouvien, Porspoder, Pouldreuzic, Poullan, Rosnoën, Rumengol, St-Frégant, St-Nic, St-Renan, St-Yvi, Santec, Sibiril, Tréflaouénan, Tréflez, Tréméven, Ste-Anne et Le Bouguen à Brest.

**Ecoles de garçons :** Audierne, Brasparts, Brêles, Briec, Carhaix, Châteauneuf, Cléder, Clohars-Carnoët, Combrit, Concarneau, Douarnenez, Elliant, Odet, Le Folgoët, Fouesnant, Gouesnou, Guilers, Kerfeunteun, Landerneau, Lesneven, Locronan, Mahalon, Milizac, Moëlan-sur-Mer, N.-D. de Liesse Morlaix, Plabennec, Pleyben, Plogonnec, Plouarzel, Plouhinec, Plouvorn, Pluguffan, Quimper St-Julien, Roscoff, St-Pierre-Quilbignon, St-Pol-de-Léon, St-Renan, Tréboul, Trefflagat, Châteaulin.

### Colonies de Vacances.

Les écoles qui désireraient recevoir une colonie de vacances et qui n'auraient pas encore pris d'engagement, voudront bien nous renseigner sur leurs intentions ainsi que sur le régime (location simple ou service complet) qu'elles aimeraient adopter et sur le nombre d'enfants qu'elles pourraient recevoir.

### Secours Catholique.

*Campagne d'année :* VIEILLARDS ET DÉTRESSES CACHÉES.

La campagne d'année du Secours Catholique porte sur les secours à apporter aux « Vieillards et détresses cachées ».

Des collectes d'argent et de vêtements ont déjà été faites ou le seront dans toutes les paroisses pour ensoleiller les jours de ces pauvres.

Pour revaloriser la vieillesse dans le cœur et l'esprit des enfants, nous proposons ce concours entre tous les élèves (garçons et filles) des collèges et écoles du diocèse.

3 prix et 5 accessits seront attribués aux meilleurs dans chaque catégorie. Les résultats seront publiés dans le *Sentier*.

Les concurrents seront classés en 4 catégories :

1<sup>re</sup> : Philo, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> ;

2<sup>e</sup> : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ;

3<sup>e</sup> : 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> ;

4<sup>e</sup> : classes primaires.

Les devoirs — un par 10 concurrents de chaque catégorie —

seront à envoyer avant le 1<sup>er</sup> Mars, à M. l'abbé Inizan, aumônier diocésain du Secours Catholique, au Grand Séminaire, Kerfeunteun.

*Philo, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>.*

On rapporte que, à une représentation au théâtre d'Athènes, un vieillard parcourait vainement les travées comblées, en peine d'une place.

Il arrive jusqu'aux premiers rangs où se trouvaient les ambassadeurs de Sparte. Ceux-ci, à sa vue, se lèvent avec respect et le firent asseoir au milieu d'eux. L'assistance entière applaudit à ce geste et quelqu'un alors fit la remarque :

« Les Athéniens savent ce qui doit se faire, mais ne le font pas... »

N'en est-il pas de même aujourd'hui ?

*3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.*

*La plus belle aumône.* — A la porte d'une église, un vieillard tend la main... Messieurs « bien » et dames en fourrure jettent leur offrande, le visage glacé...

Un petit enfant qui accompagne sa maman, se retourne et lui sourit, tout simplement. Une larme coule sur le pâle visage du bon vieillard.

Racontez et dites pourquoi c'était ce sourire d'enfant la plus belle aumône à ce pauvre vieux.

*5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et classes primaires.*

Quelques garçons d'une classe de 4<sup>e</sup> ont trouvé, au cours d'une promenade, une vieille femme chargée d'un lourd fagot. Tout naturellement, ils ont chargé le fagot sur leur dos et l'ont rapporté chez elle.

Remerciements de la bonne vieille. Joie chez les garçons. Pourquoi sont-ils heureux ?

### Les Procès des Kermesses.

La justice, le bon sens, font leur chemin : le fameux procès des kermesses est, l'on peut dire, gagné. Une fois de plus, les sceptiques, les broyeurs de noir, les frénéurs ont eu tort.

La Cour d'Appel de Poitiers vient, en effet, de rendre un jugement qui fera jurisprudence.

La Cour a prononcé, comme dans les autres affaires, une condamnation pour non déclaration préalable de séances en appliquant d'ailleurs la loi de sursis. Par contre, elle a acquitté M<sup>r</sup> Drouineau, président régional des A.P.E.L., et ses co-inculpés du chef essentiel : celui de non paiement des taxes sur les spectacles. Voici les attendus qui motivent cette décision :

« Attendu que l'article 472 du Code des Contributions indirectes dispose : « sont soumis à un impôt sur la généralité des spectacles organisés soit habituellement, soit occasionnellement, dans un but commercial. Sont de même imposables les réunions où le public est admis, moyennant paiement, qui sont organisés d'une façon permanente ou périodique, même si un but commercial ou financier n'est pas poursuivi. »

« Attendu que le paragraphe 1<sup>er</sup> du dit article ne peut s'ap-

pliquer que si les organisateurs du spectacle ont recherché un but commercial ou financier, qu'il ressort des explications fournies par le prévenu et qu'il n'est pas contesté par la régie que les recettes provenant des spectacles dont il s'agit ont été versées aux écoles libres, sans que ni lui, ni l'organisation, dont il a la responsabilité, en ait tiré le moindre profit personnel, que, d'autre part, les écoles, ainsi subventionnées, ne cherchent pas à tirer un bénéfice matériel de l'enseignement qu'elles donnent, puisque, au contraire, il apparaît qu'elles ne peuvent subsister qu'avec l'aide obtenue de cette façon ; que dans ces conditions, le but financier ou commercial, élément essentiel de l'infraction, n'est point établi. »

« Attendu que le paragraphe 2 du même article exige, pour son application, une organisation permanente ou périodique du spectacle, que son caractère périodique ne pourrait être retenu que si, comme l'indique le mot choisi par le législateur, on pouvait trouver dans les représentations données une certaine régularité, chaque semaine, chaque mois ou même chaque trimestre par exemple, que tel n'est point le cas en l'espèce... »

On comprendra aisément l'importance de cette décision. Déjà quelqu'un qui vient de loin, de très loin, l'ancien ministre de l'Education Nationale, M. Capitan, interprétant les décisions prises par le R.P.F., faisait une déclaration où il y a du très bon à côté du moins bon, jugeait et condamnait nettement les exigences de l'Administration des Indirectes. Nous citons, d'après la *France Catholique* qui a reproduit en entier cette déclaration :

« Il est scandaleux que des écoles privées soient imposées comme des sociétés commerciales et que des prélèvements fiscaux soient faits sur les ressources que leur procure la générosité privée. La liberté de l'enseignement doit être traitée en liberté publique d'intérêt général, et non comme une activité à but lucratif. »

Un premier pas est fait vers la justice ; il sera suivi de plusieurs autres.

## Campagne en faveur de l'extension de la culture du blé (suite).

### DICTÉE

RESPECT DU BLÉ. — Ma fille, n'imité pas l'enfant léger, étourdi, qui, voyant flotter au vent cette mouvante mer d'or que le coquelicot et le bleuet égayent de leur éclat stérile, va au travers chercher ces fleurs. Que ton petit pied suive bien la ligne étroite du sentier. Respecte ton père nourricier, ce bon blé, qui, de faible tige, soutient avec peine sa tête pesante où est notre pain de demain.

Chaque épi que tu détruiras ôterait la vie au pauvre, au méritant travailleur qui, toute l'année, a pâti pour le faire venir.

Le sort de ce blé lui-même mérite ton plus tendre respect. Tout l'hiver, enclous dans la terre, il a patienté sous la neige, puis, aux froides pluies du printemps, sa petite tige verte a lutté, blessée parfois d'un retour de gelée, parfois de la dent du

mouton ; il n'a grandi qu'en supportant les cuisants rayons du soleil. Demain, tranché de la faucille, battu, rebattu des fléaux, froissé, écrasé de la pierre, le pauvre martyr, réduit en poudre impalpable, cuit comme pain, ira sous la dent, ou, grain d'orge, distillé comme bière, il sera bu. De toute façon, sa mort fera vivre l'homme.

MICHELET.

Questions : 1) Que signifient ces mots : une mouvante mer d'or, leur éclat stérile, pâti, impalpable ?

2) Qu'est-ce qu'un fléau ? Bat-on encore au fléau dans votre commune ? Depuis quand le fléau a-t-il disparu ?

3) Pourquoi le blé doit-il mériter votre respect ?

### COMPOSITION FRANÇAISE

Pendant les vacances, vous avez assisté à une scène de moisson ou bien vous avez participé à la moisson. Décrivez le travail des moissonneurs.

### MATHÉMATIQUES

Pour sulfater le blé, on emploie deux kilogrammes de sulfate de cuivre et environ 2 kilogrammes de chaux vive par hectolitre d'eau. Sachant qu'il faut 10 litres de la solution obtenue par hectolitre de semence, quel poids de sulfate de cuivre faut-il pour sulfater le blé nécessaire à l'ensemencement d'un champ ayant la forme d'un trapèze dont la grande base mesure 14 mètres, la petite base 96 mètres et la hauteur 85 mètres, si l'on sème 180 kgr. de blé à l'hectare ? L'hectolitre de blé pèse 78 kgr.

## « Il y a toujours dans nos vies un sens plus profond à donner à nos gestes les plus habituels. »

Nous n'avons aucun besoin de prendre hors de chez nous des exemples de dévouement et de désintéressement ; peut-être même sont-ils, chez les nôtres, si communs qu'ils finissent par passer inaperçus, tellement ils nous sont naturels. Aussi ne nous est-il pas défendu de regarder en face, et, devant le même courage simple,... d'admirer.

Voici donc quelques extraits, annoncés plus haut, empruntés à *Vie enseignante* :

« LE SERVICE DE LA CANTINE. — Il y a la petite cantine où l'école se transforme en petite famille ; et c'est alors, pour certaines d'entre nous, assez sympathique : « Midi 30 ». Chacun s'installe soit dans la cantine, « pauvre hangar adossé à l'école », soit dans la classe elle-même, sur une table réservée aux repas.

Hélène, elle, en se muant en mère de famille, affine son sens éducatif, cependant déjà très averti : « Midi ! » Les sabots de « ceux qui vont manger chez eux » claquent gaiement sur les cailloux du sentier. Je regarde mes élèves grimper allègrement les collines au sommet desquelles veillent leurs maisons. Les grands frères attendent bien les « petits »... Bon, je peux m'occuper des autres. Les autres, c'est-à-dire huit filles et garçons de 5 à 13 ans, qui mangent à l'école, les autres donc s'affairent aux menus services que requiert le moment : lavage des mains, mise en place de la table, des couverts. Pendant ce

temps, j'assaisonne « notre soupe ». Et puis je les sers. C'est un rite joyeux qui me donne quelques instants l'illusion d'être mère de famille. Le repas se déroule au milieu des bavardages et des rires, car les enfants y retrouvent leur liberté d'expression. Moment de détente. Moment où l'on répare ses forces. Et lorsque le travail recommence, il me semble que je sers encore un repas. Aussi, il m'arrive souvent de me demander : « Voyons, est-ce que les plus petits n'ont pas été lésés, ont-ils eu leur ration de lecture, leur part de calcul ? » Le soir, en préparant les modèles d'écriture, je me dis parfois : « Celui-ci a peu d'appétit ; ne lui donnons pas trop, ça le découragerait ; celui-là est gourmand, satisfaisons-le, sinon il polissonnerait avant que j'aie fini la leçon des grands ».

La cantine, dans ces conditions, est aussi pour nous une bonne école de formation sociale. « La cantine, écrit Marie-Thérèse, m'est un moyen irremplaçable d'être à l'écoute de mon village. Connaissance plus approfondie des enfants qui se révèlent à table. Pénétration plus réelle au cours d'échanges plus libres, dans leur vrai milieu familial. Possibilités et occasions d'un service plus fraternel envers l'enfant difficile. Gérard aime bien que je lui coupe sa viande. C'est peut-être la seule action efficace que j'aie sur lui toute la journée.

La cantine m'est un baromètre précieux contre mes propres variations d'humeur. Elle m'oblige à un effort de présence aux autres que je ne ferais pas en famille. De fait, elle est une fatigue supplémentaire : comptabilité, présence aux enfants sans coupure, de 9 h. à 16 h. 30. Mais sa portée éducative et sociale donne à l'éducateur un réel épanouissement. »

Mais il y a les cantines à gros effectif, et nous nous trouvons alors aux prises avec des problèmes de pédagogie collective et d'hygiène personnelle. Lyliane nous en donne une idée : « Ici le local est exigé : 45 gosses entassés sur des bancs. Plusieurs doivent enjamber le banc ou passer sous la table pour gagner le coin qu'on leur a désigné. Au début, beaucoup d'obstacles :

**Le bruit :** je n'ai pu en venir à bout qu'en exigeant le silence complet dès les premiers jours. En parlant très doucement moi-même, en invitant les enfants à baisser le ton, j'ai pu arriver à une conversation calme et basse de voisin à voisin pour éviter la tension trop grande du plein silence. Le repas n'est vraiment calme que lorsque l'entrée dans le réfectoire s'est faite très silencieusement, table par table, et que j'ai pensé à les laisser se détendre 5 minutes entre la classe et le repas.

**La propreté :** extrêmement difficile à obtenir. Au début, beaucoup d'enfants buvaient leur soupe à même l'assiette ou lèchaient l'assiette pour la nettoyer. J'ai vu même un de mes petits passer trois doigts dans l'assiette pour enlever le reste de sauce et sucer sa main ensuite. J'ai essayé de procéder graduellement et très lentement. J'ai dû, dès le début, aborder en morale avec mes petits la propreté. Chaque matin, on prend une résolution ou on reprend celle de la veille (ne pas émettre son pain, bien tenir sa cuiller, s'esuyer la bouche, etc...) Je la fais redire par un petit avant le repas et par contagion les grands la mettent aussi en pratique. Il y a les récalcitrants que je dois placer tout près de moi pour les surveiller de près.

J'ai obtenu l'ordre, le calme relatif, un début de propreté.

Un autre obstacle est mon repas personnel. J'ai dû m'astreindre à ne me lever qu'entre les plats pour que ce repas ne soit pas avalé à fond de train. De ma place je surveille mal, car les grands... sont plus grands que moi. J'ai bien du mal à finir mon assiette quand je devine que, à un bout de table le grand Robert secoue outre mesure le petit frère de 5 ans qui n'a pas fini sa soupe... ou qu'à l'autre bout, Jean commence à faire le singe pour amuser la galerie.

Je voudrais mettre plus de joie dans ces repas. J'ai déjà expérimenté l'influence de mon propre sourire et je m'efforce de le conserver. »

Les témoignages ici rassemblés permettront du moins à chacun de nous d'envisager la solution pour lui la meilleure, s'il en a le choix, et, en tout cas de réveiller en lui le souci de surmonter au mieux les obstacles et d'utiliser au maximum les *il y a toujours dans nos vies un sens plus profond à donner à* facilités qu'offre la solution adoptée pour un midi réparateur et reconfortant. S'il n'y a pas une direction nouvelle à prendre, *nos gestes les plus habituels*. Ne serait-ce pas la meilleure façon de changer, que de changer par approfondissement ? »

### Bourses et Subventions.

Nous y sommes revenus à maintes reprises ; mais il semble nécessaire de redonner ici des précisions déjà anciennes :

1° Aucune *Bourse Nationale* ne peut être accordée aux élèves qui se destinent aux établissements secondaires libres.

2° Aux *Pupilles de la Nation*, il peut être alloué, non pas une Bourse Nationale, mais une *subvention d'études*, pour les établissements secondaires libres. Vous avez le devoir d'en aviser les familles susceptibles d'en profiter et de leur faciliter la constitution des dossiers. J'insiste sur ce point : ne pas demander pour eux une Bourse Nationale, mais une subvention d'études ; le secours est le même ; le nom seul diffère.

3° De nouvelles Bourses départementales seront accordées. Des précisions vous seront données en temps utile.

### Licencierment des élèves pour cause d'épidémie.

Récemment, le Directeur départemental de la Santé nous a demandé de le renseigner sur l'état sanitaire de nos écoles, dont beaucoup étaient atteintes de la grippe et dont quelques-unes étaient déjà licenciées : nous, dûmes reconnaître bien humblement notre ignorance.

Il est essentiel que nous soyons avisés au moins du licenciement.

Nous ne vous demandons pas, pour prendre une décision, que vous ayez reçu l'autorisation, ni même l'avis de l'Inspection Diocésaine ; c'est affaire à régler avec le médecin de l'école.

Mais dès que la décision a été prise, veuillez nous en aviser, en nous donnant la durée du licenciement.

N. B. — Le Directeur départemental de la Santé donne comme indication : le licenciement peut être envisagé lorsque le quart de l'effectif scolaire est atteint par la maladie.

## Vaccinations.

Le Directeur départemental de la Santé nous communique à la date du 5 Janvier 1949 :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des arrêtés préfectoraux, en date des 30 Mai 1940 et 30 Novembre 1942, et des lois n° 48-1.397 du 7 Septembre et n° 48-1.363 du 27 Août 1948, des séances de vaccination collective antitétanique, antidiphthérique, d'une part, et antitétanique, antidiphthérique, antityphoparatyphoïdique A et B, d'autre part, seront organisées dès le printemps prochain dans toutes les communes du département.

Ces vaccinations, largement pratiquées au cours de ces dernières années, sont actuellement parfaitement au point et leur efficacité en même temps que leur innocuité ne laissent plus de doute.

A ces vaccinations seront obligatoirement assujettis, à titre transitoire et sauf contre-indication médicale :

1° Pour la vaccination antidiphthérique, antitétanique : tous les enfants, non encore vaccinés, âgés de dix-huit mois au moins et dix ans au plus.

2° Pour la vaccination triple associée : toutes les personnes non encore vaccinées, âgées de dix ans au moins de trente ans au plus.

Les parents ou tuteurs seront tenus personnellement responsables de l'exécution de ladite mesure, et à dater du 1<sup>er</sup> Octobre 1949, l'admission d'un enfant dans une école ou autre établissement d'enfants sera subordonnée à la présentation d'un certificat de vaccination ou de contre-indication.

Par ailleurs, il est du devoir de ces chefs d'établissements d'user de tous leurs efforts de persuasion et, si besoin est, de toute leur autorité pour que toutes les personnes placées sous leur responsabilité se soumettent à ces vaccinations dont le but est d'assurer l'élimination progressive des maladies redoutables entre toutes : la diphtérie, le tétanos et les fièvres typhoïdes. »

## Mouvements Cœurs Vaillants — Ames Vaillantes.

L'Aumônier diocésain se propose de réunir les Aumôniers, Educateurs et Educatrices, Dirigeants et Dirigeantes, au cours des mois de Février et Mars, à : Morlaix, le 28 Février ; — Lesneven, le 10 Février ; — Brest, le 17 Février ; — Quimper, le 3 Mars ; — Quimperlé, le 10 Mars ; Pont-l'Abbé, le 17 Mars ; — Douarnenez, le 24 Mars.

Des renseignements complémentaires quant au lieu précis et au programme de la journée seront communiqués en temps opportun aux intéressés.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. — Dépôt légal : Janvier 1949.

## Chronique Bretonne

### La littérature folklorique bretonne

Le folklore (le terme, paraît-il, daterait de 1846) se définit : « l'ensemble des traditions populaires d'un pays ». Il comprendrait, par conséquent, aussi bien la musique et le théâtre populaires, les jeux, les luttes, les danses, que les dictons et proverbes, les souvenirs religieux, superstitieux ou hagiographiques. Matière immense : tenons-nous-en aux chansons et aux contes. Dottin, dans son précieux petit volume « *Les littératures celtiques* », dit de notre littérature folklorique « qu'elle dépasse de beaucoup en richesse, celle des compositions populaires récoltée dans les autres provinces françaises ».

Cette littérature du peuple a été recueillie chez nous par de nombreux ouvriers. Deux noms émergent : Luzel, La Villemarqué. Nous les étudierons dans deux autres articles.

Aujourd'hui rappelons le souvenir de collecteurs plus modestes : initiateurs, précurseurs.

Notre vieille littérature bretonne affectionnait les classements trois par trois ; trois magiciens de l'Île de Prydein, trois dames éminentes de la cour du roi Arthur, etc. Moyens mnémotechniques, artificiels sans doute, mais simples et faciles, et par surcroît pédagogiques. Utilisons discrètement le procédé.

\*\*\*

Trois précurseurs dans notre folklore breton : un homme politique, *Cambry* ; un universitaire, *Duflhol* ; quant au troisième, le chevalier, ou... la chevalière de *Frémenville*.

Ce dernier, un portrait le représente en buste, habillé et coiffé en femme ; et, au-dessous de l'effigie, ces quelques lignes de notice biographique : « Christophe de la Poix, chevalier de Frémenville, né en 1787, à Ivry-sur-Seine, où son père était ingénieur. Entré à 14 ans dans la marine, fait campagne à Saint-Domingue, dans les mers polaires, etc. Devient lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate. Tente, en 1830, un soulèvement légitimiste dans les Côtes-du-Nord. Prend sa retraite et meurt à Brest en 1848. »

Suit cette notule explicative du tableau : « Ce fut un personnage des plus curieux. A la vie rude du marin, à la vie sérieuse du savant, il ajouta celle, plus frivole, de... femme du monde ! Il avait pris l'habitude de revêtir le costume féminin, qu'il portait d'ailleurs avec une suprême élégance, se montrant ainsi au spectacle, au bal, à la promenade, et on l'appelait la chevalière de Frémenville ».

Les deux autres précurseurs furent moins excentriques.

*Cambry* était de Lorient (il y était né en 1740). Il avait, paraît-il, tâté du séminaire, pus il voyagea beaucoup, observa beaucoup, écrivit beaucoup sur des sujets hétéroclites. La Révolution en fit un administrateur du Finistère. En 1800, il devint

préfet de l'Oise et fut l'un des fondateurs de l'Académie Celtique. Il mourut, d'apoplexie, près de Paris, à Cachan, en 1807.

Un peu après lui, *Louis-Antoine Dufilhol* fut professeur d'Université, principal de Collège et Recteur de l'Académie de Rennes. En 1835 il publie, sous le pseudonyme de *Kerardven*, un petit roman, sorte de « *Chronique bretonne* » intitulée *Guionvarc'h*. A la suite, dans le même volume, paraissent les « *Etudes sur la Bretagne* ». On avait cru que le pseudonyme cachait la personne de Jules Simon : celui-ci était bien l'ami de l'auteur ; mais son rôle s'était borné à servir d'intermédiaire pour obtenir quelques chants bretons populaires.

C'est que ces trois précurseurs prenaient intérêt à recueillir notre folklore : frappés du caractère vraiment original de notre poésie populaire, comme le dit A. Le Braz, ils inséraient, tous trois, dans leurs ouvrages, quelques spécimens du folklore breton : Cambry, dans son *Rapport du Directoire* et son *Voyage dans le Finistère en 1794 et 1795*, publiait une « demande en mariage » en dialogue rimée ; Dufilhol, dans son *Guionvarch*, une dizaine de textes français et bretons ; de Fréminville, dans ses *Antiquités de Bretagne*, les gwerziou intitulées *Le Siège de Guingamp, Fontanella, etc.*

Ce n'était qu'un début timide, mais l'initiative était prise. Ajoutons la *celtomanie* du siècle précédent, l'engouement après les thèses de Mme de Staël, pour les littératures nordiques, l'enthousiasme romantique pour Ossian, poète écossais ressuscité par Mac-Pherson, et nous comprendrons que la *matière de Bretagne* devint facilement à la mode dans les trente et quarante premières années du XIX<sup>e</sup> siècle ; et quand en 1839, de la Ville-Marqué publiera son fameux *Barzaz-Breiz*, « croyant tirer, suivant le mot d'un critique, un simple coup de pistolet, il tirera un vrai coup de canon ».



D'ailleurs en haut lieu on s'inquiétait de ce folklore.

En Juillet 1834, le ministre Guizot mit sur pied un *Comité des Chartes et Chroniques*, avec correspondants en province, qui auront mission de lui faire parvenir, entre autres documents, précise la lettre-circulaire, « des textes originaux de chansons et de poésie populaire ». Emile Souvestre et deux de ses amis morlaisiens vont s'en préoccuper.

*Souvestre* était né à Morlaix en 1806. Il était à Paris quand le Ministre de l'Instruction publique, Salvandy, succéda à Guizot. Souvestre suggéra au ministre de faire un « *Recueil général de poésies populaires* ». Personnellement il se mit à l'ouvrage : il avait besoin de concours : il se rappela son compatriote de Penguern. Il lui écrit, le 27 Juin 1847 : « Vous avez eu la bonté de me proposer, à plusieurs reprises, des chants bretons que vous avez recueillis. Je viens vous les demander avec instance... Il serait bon que j'eusse des fragments de *Riwal*, de *Gwenklan*, un *Chant de lépreux*, un *Chant de la Ligue*... » Souvestre savait que Penguern avait, sinon achevé, du moins bien commencé sa célèbre collection de 500 chansons bretonnes : il allait pouvoir y puiser. Malheureusement, la Révolution de 48 intervint, puis le coup d'Etat du 2 Décembre. Souvestre, républicain de l'école de Quinet, de Michelet, bouda le nouveau régime et abandonna sa situation officielle au Ministère de l'Instruction publique.

*Penguern* était né à Paris le 24 Juin 1807, il est mort, le 11 Août 1856, au manoir de Guitaulé-Braz (qui s'appelle aujourd'hui Pors-Braz), en Taulé. D'abord avocat à la cour de Rennes (1832), il fut nommé juge de paix à Perros-Guirec, puis juge suppléant à Lannion, enfin juge titulaire au tribunal de Fougères.

Sa *Collection* de 500 chansons et les 5 volumes de *Mystères bretons*, si précieux, sont à la Bibliothèque Nationale — du moins y étaient avant la guerre. L'un des tomes, le n° 92, est ainsi signalé dans le *Catalogue de Mss. celtiques et basques*, de la Bibliothèque Nationale : « t. 92, *Chants populaires bretons-recueillis par Mme de Saint-Prix, de Morlaix, partie dans les Côtes-du-Nord et aux environs, partie à Morlaix* ».

Si Souvestre s'était fait aidé de Penguern, Penguern, à son tour, se faisait aider de *Madame de Saint-Prix*.

Curieuse figure que celle de cette châtelaine trégorroise. J'ai eu la chance, un jour de Décembre 1936, de m'entretenir longuement avec sa petite-fille, Mlle Emilie de la Jaille. Quand je la vis, à l'Hospice de Morlaix où elle était pensionnaire, Mlle de la Jaille avait 77 ans : elle restait très lucide dans ses souvenirs. Et tout en me racontant l'histoire de sa grand-mère, elle m'en offrait une photographie.

Sur cette photographie, Mme de Saint-Prix semble porter 70 ans. Vêtue, comme nos grand-mères douarnenistes, d'un « châte-tapis », la tête coiffée d'un « bonnet tuyauté » et d'une cape-noire, la dame a le regard vif et même malicieux, la lèvre un peu désabusée.

Elle s'appelait Emilie Barbe Guiton. Elle avait épousé un officier de la marine royale, Charles Tixier Damas de Saint-Prix : elle en eut cinq enfants, deux garçons, restés célibataires (Jean et Charles), un troisième, Philippe, longtemps maire de Sainte-Sève, près de Morlaix, et deux filles, dont l'une mariée au général de la Jaille.

La bienfaisance de Mme de Saint-Prix attirait à son manoir de Traonfeunteuniou, en Ploujean, ou celui de Kerbournet, près de Callac, les mendiants, les « chercheurs de pain », comme on les appelait. Elle leur faisait chanter de vieilles chansons, et narrer de vieux contes, et « elle en prenait note, me disait sa petite-fille, sur quelque coin de table, dans la cuisine du manoir, sur quelques carnets ou quelques feuillets de papier, qu'elle conservait précieusement ».

Et c'est ainsi qu'elle a ramassé la quarantaine de complaints populaires que nous pouvons lire au t. 92 de la *Collection* Penguern, à la Bibliothèque Nationale.

Cette *Collection* Penguern comprend, outre les 5 volumes de *mystères* bretons, 7 volumes manuscrits de chants populaires du Léon, du Trégorrois, du pays de Goëlo et de la Cornouaille. Ce lot de mss. fut déposé à la B. N. en Décembre 1878, par le Dr Halléguen, de Châteaulin. Un deuxième lot (t. 111-112) a été ajouté à cette première collection : au total plus de 550 chansons.

Deux autres mss. de Mme de Saint-Prix ont été communiqués par l'intermédiaire de Mme de Lesguern, châtelaine de Lesquivit, en Dirinon : ce sont deux cahiers, format registre, qui contiennent 35 chansons en breton, un conte en breton, etc. Ces mss. avaient été offerts à Mme de Lesguern, par Jean, fils de Mme de Saint-Prix.

« Excellente Madame de Saint-Prix, s'écrie A. Le Braz, dans

un article du *Fureteur breton*, elle dort au cimetière de Ploujean où elle mourut le 27 Avril 1869, et l'inscription de sa tombe porte gravés, dans une langue qu'elle aimait, ces mots : « *Pedit Doue evithi* ».

\*\*

Tels sont ces deux groupes de trois ouvriers de notre folklore breton : ils ont fait de la bonne besogne. Luzel, de la Villemarqué feront encore mieux ; d'autres encore compléteront le travail : Quellien, Troude, Milin, Sauvé, pour nous en tenir à notre Basse-Bretagne.

En tout plus d'un millier de chansons populaires recueillies, de bouche en bouche, par les chanteurs et les collecteurs. Copieuse moisson à laquelle il faut ajouter l'apport des feuilles volantes, imprimées, vendues, en nombre incalculable, les jours de foire surtout. Certaines librairies de chez nous étaient spécialisées dans ce genre de productions. Luzel nous dit : « J'ai négligé à dessein les pièces qui ont été imprimées sur feuilles volantes, à Morlaix, chez Lédan, Guilmer, Haslé ; à Lannion, chez Le Goffic ; à Quimper, chez Blot, et que des chanteurs ambulants colportent dans nos campagnes ».

Peut-être est-il possible d'en recueillir encore quelques chansons ou contes inédits chez nous. Il suffit quelquefois d'un peu de bonne volonté, et... d'un sifflet d'argent. Le petit Tugdual, héros du conte breton intitulé « *Le prix des pommes d'or* », avait eu pour tâche difficile de garder les écureuils du Roi. Mais un écureuil, au dire même de Buffon, c'est bestiole capricieuse, un peu sauvage : ça grimpe, ça saute, ça court : comment la reprendre, une fois lâchée ? Tugdual avait, un jour, rencontré une bonne fée qui lui avait offert un sifflet d'argent et, chaque soir, au coup de sifflet magique, tous les écureuils du roi, lâchés pendant le jour, se groupaient autour de l'enfant, et rentraient, dociles, au palais, au grand ébahissement de tous.

Réunissons aussi notre folklore, *gwerziou*, *soniou*, *kontaden-nou*. Que nous faut-il ? des fées ? il n'en manque pas en Bretagne ! Quant à la bonne volonté, elle se traduira chez nous par le culte de notre folklore, si original et si riche, et dont nous enseignerons le respect et l'amour aux enfants de nos écoles.

P. B.

## AR SKOL DRE LIZER

Le Conseil Général du Finistère a voté 100.000 francs pour l'enseignement du breton dans les écoles libres du Finistère. Tous les amateurs de notre langue maternelle se réjouiront de ce geste généreux et compréhensif. Le labeur patient de « Visant Séité » porte ses fruits et sa récompense.